

# Formulaire de réservation

À compléter et à retourner accompagné du règlement à :

Association MAPAR - Guylaine ROSINE  
 CHU de Bicêtre - 78 rue du Général Leclerc  
 94275 Le Kremlin Bicêtre Cedex  
 secretariat@mapar.org - 01 45 21 34 49

Société

Nom du responsable du dossier

Adresse de correspondance

Téléphone

E-mail

Adresse de facturation (si différente) :

## Les stands

Sélectionnez le stand que vous souhaitez réserver.

Vérifiez au préalable auprès du MAPAR que le stand que vous souhaitez est libre (consultable sur le site web ou par téléphone).

Zone Privilège								
N° stand	m <sup>2</sup>	Tarif (HT)	N° stand	m <sup>2</sup>	Tarif (HT)	N° stand	m <sup>2</sup>	Tarif (HT)
1	7	3 850 €	18	10	5 500 €	14	8,75	4 200 €
2	7,5	4 125 €	19	10	5 500 €	15	7,5	3 600 €
3	7	3 850 €	24	8,75	4 812 €	16	7	2 940 €
4	9	4 950 €	25	9	4 950 €	17	7,5	3 150 €
5	10	5 900 €	29	15	9 900 €	20	7,5	3 150 €
6	8	4 400 €	Zone 2			21	7	2 940 €
7	8	4 400 €	N° stand	m <sup>2</sup>	Tarif (HT)	22	7,75	3 720 €
10	8,75	4 812 €	8	7,75	3 720 €	23	8,75	3 675 €
11	9	4 950 €	9	8,75	3 675 €	26	9	3 780 €
			12	9	3 780 €	27	9	4 320 €
			13	9	4 320 €	28	7,5	3 600 €

TOTAL HT

TVA 20%

TOTAL TTC



**Démontage** des stands et déménagement du matériel le **samedi 15 juin 2019** entre **18h00 à 00h00**.

## Le symposium

12h45 – 13h45 vendredi 14 juin ou samedi 15 juin

Capacité	Lieu	vendredi 14 juin	Capacité	Lieu	samedi 15 juin
900 pl.	Gaston Berger	<b>6 000 € HT</b>	900 pl.	Gaston Berger	<b>2 500 € HT</b>
400 pl.	Louis Armand	<b>4 900 € HT</b>	200 pl.	Louis Armand Est	<b>2 000 € HT</b>
70 pl.	Salle AB	<b>2 650 € HT</b>	200 pl.	Louis Armand Ouest	<b>2 000 € HT</b>
70 pl.	Salle CD	<b>2 650 € HT</b>	70 pl.	Salle AB	<b>1 600 € HT</b>
35 pl.	Salle F	<b>1 300 € HT</b>	70 pl.	Salle CD	<b>1 600 € HT</b>
35 pl.	Salle G	<b>1 300 € HT</b>	35 pl.	Salle F	<b>850 € HT</b>
			35 pl.	Salle G	<b>850 € HT</b>

  

TOTAL HT	<input type="text"/>	TVA 20%	<input type="text"/>	TOTAL TTC	<input type="text"/>
----------	----------------------	---------	----------------------	-----------	----------------------

## Les ateliers

Durée des ateliers : 1h30. Vérifiez au préalable auprès du MAPAR les plages horaires disponibles.

Réservation d'un atelier avec location d'un stand (tarif préférentiel)	<b>600 € HT</b>
Réservation d'un atelier supplémentaire avec location d'un stand	<b>1 000 € HT</b>
Réservation d'atelier sans location de stand	<b>1 800 € HT</b>
Participation à des ateliers d'échographie ETP avec location d'un stand	<b>1 000 € HT</b>
Participation à des ateliers d'échographie ETP sans location d'un stand	<b>2 900 € HT</b>

  

TOTAL HT	<input type="text"/>	TVA 20%	<input type="text"/>	TOTAL TTC	<input type="text"/>
----------	----------------------	---------	----------------------	-----------	----------------------

## Les rencontres avec un expert

Durée des rencontres : 30 minutes. Vérifiez au préalable auprès du MAPAR les plages horaires disponibles.

Réservation d'une rencontre avec un expert avec location de stand	<b>500 € HT</b>
Réservation d'une rencontre avec un expert sans location de stand	<b>1 000 € HT</b>

  

Vendredi 14 juin à 10h00	Vendredi 14 juin à 15h30	Samedi 15 juin à 10h00
--------------------------	--------------------------	------------------------

  

TOTAL HT	<input type="text"/>	TVA 20%	<input type="text"/>	TOTAL TTC	<input type="text"/>
----------	----------------------	---------	----------------------	-----------	----------------------

## Participation aux sessions PPI

Gratuit, réservée aux laboratoires présents sur la zone d'exposition. Durée 1h30.

Vendredi 14 juin	Samedi 15 juin
Session Anesthésie n° 1	Session Anesthésie n° 9
Session Anesthésie n° 2	Session Anesthésie n° 10
Session Réanimation n° 5	Session Réanimation n° 11
Session Réanimation n° 6	Session Réanimation n° 12

## Sponsoring, marketing et publicité

Pour les laboratoires présent sur la zone d'exposition. Durée 1h30.

Application du congrès	<b>4 000 € HT</b>
Publicité sur site web www.mapar.org (Logo avec lien, autres ...)	<b>800 € HT</b>
Publicité programme scientifique	<b>1 500 € HT</b>
Sacoche congressistes	<b>3 000 € HT</b>
Insertion publicitaire dans sacoches	<b>500 € HT</b>
Cordons de badge (Cordon de votre choix (couleur, logo))	<b>3 500 € HT</b>
Stylos (de votre choix dans les sacoches)	<b>1 000 € HT</b>
Bloc-notes (de votre choix dans les sacoches)	<b>1 000 € HT</b>

TOTAL HT TVA 20% TOTAL TTC 

### Total global

TOTAL HT TVA 20% TOTAL TTC 

## Règlement

Règlement de 50 % du montant total TTC à la réservation soit :  € TTC.

**Une facture TTC de la totalité vous sera adressée.** Le solde sera à régler **IMPÉRATIVEMENT avant le 30 avril 2019.**

L'exposant déclare avoir pris connaissance des conditions de règlement de l'exposition et des clauses d'annulation qu'il accepte sans restriction.

### Modes de règlement :

CHÈQUE libellé à l'ordre de « Association MAPAR »

VIREMENT Bancaire à : H.S.B.C. Paris Rive Gauche

CODE SWIFT/ BIC : CCFRFRPP

CODE IBAN : FR76 3005 6000 0500 0500 7835 206

### À compléter et à retourner accompagné du règlement à :

Association MAPAR - Guylaine ROSINE

CHU de Bicêtre - 78 rue du Général Leclerc

94275 Le Kremlin Bicêtre Cedex

secretariat@mapar.org - 01 45 21 34 49

Signature

Nom Prénom Date

## Les Conditions Générales de Vente

### Location d'un stand sur l'exposition du Congrès MAPAR 2019

#### Modalités de réservation

Le bulletin de réservation dûment complété, daté et signé doit être retourné (par e-mail ou courrier postal) à l'Association MAPAR :

secretariat@mapar.org

Association MAPAR, Guylaine ROSINE  
CHU de Bicêtre, 78 rue du Général Leclerc  
94275 Le Kremlin Bicêtre Cedex

Un acompte de 50 % devra être réglé à la réservation (une **facture du montant total TTC** incluant l'acompte vous sera adressée) et le **solde sera à régler au plus tard le 30 avril 2019**.

Les réservations ne sont fermes et définitives qu'après réception de l'acompte. Les options par courrier ou par téléphone ne sont pas considérées comme des réservations fermes.

Il est impératif de vous assurer au préalable par téléphone que le stand que vous souhaitez réserver est libre.

#### Règlement des factures

Les règlements pourront être effectués par CHÈQUE ou VIREMENT BANCAIRE

- Par CHÈQUE à l'ordre de Association MAPAR et envoyé à : Association MAPAR, Guylaine ROSINE - CHU de Bicêtre, 78 rue du Général Leclerc, 94275 Le Kremlin Bicêtre Cedex.
- Par VIREMENT BANCAIRE, en précisant le n° de la facture et/ou la raison du règlement  
H.S.B.C. Paris Rive Gauche  
IBAN : FR76 3005 6000 0500 0500 7835 206  
BIC : CCFRFRPP

#### Clauses d'annulation

Toute annulation totale ou partielle devra être effectuée par courrier à l'association MAPAR et sera soumise aux conditions d'annulation ci-dessous :

- **Avant le 30 avril 2019** : 25 % du montant total TTC dû sera non remboursable.
- **Après cette date** : AUCUN remboursement des sommes versées.

#### Assurances

Le signataire renonce à tout recours contre les organisateurs et propriétaires des lieux, et s'engage à souscrire les polices d'assurance nécessaires pour tous les risques encourus par le matériel (vol, dégâts, etc. ....) ainsi que les responsabilités civiles couvrant les collaborateurs ou vacataires de son entreprise présents au congrès. Dans aucun cas l'exposant ne sera couvert par les assurances des organisateurs du congrès.

#### Règles générales de l'exposition

Les exposants sont invités à vérifier que toute action engagée dans le cadre du congrès est conforme à la législation française en vigueur en matière de sûreté et sécurité. L'organisateur prendra les mesures nécessaires en cas de non-respect du règlement. L'organisateur se réserve le droit d'interdire totalement ou en partie l'ouverture d'un stand qui pourrait porter préjudice à l'organisation et à l'image du congrès. La décision finale reviendra à l'organisateur.

L'accès à l'exposition est **strictement réservé** aux congressistes et exposants dûment inscrits au congrès. La participation aux sessions scientifiques pour les délégués exposants est gratuite.

À moins d'un accord écrit par l'association MAPAR, les exposants ne sont pas autorisés à sous-louer, partager ou transférer leur stand à quelle qu'autre société.

En cas de force majeure, les dates de l'exposition pourront être modifiées ou l'exposition pourra être purement et simplement annulée. Dans cette dernière hypothèse, les sommes disponibles après paiement des dépenses engagées seront réparties entre les exposants au prorata de leurs versements sans que de recours soient possibles à l'encontre de l'organisateur.

Les organismes désireux d'exposer acceptent sans réserve les dispositions du règlement intérieur, la réglementation du Centre des Congrès de la Villette et les prescriptions au droit public applicables aux manifestations organisées en France. Ils acceptent toutes dispositions nouvelles imposées par les circonstances ou dans l'intérêt de la manifestation que l'organisateur se réserve le droit de signifier, même verbalement. Tout fait résultant du non-respect du présent règlement sera à la charge de l'exposant. Le MAPAR se réserve le droit de modifier ou de compléter les conditions de vente ou le règlement de l'exposition, mais en avertira les exposants.

#### Dossier technique de l'installateur

Le Dossier Technique de l'Installateur sera envoyé à la fin du mois de mars 2019, sous réserve que le MAPAR ait reçu l'acompte confirmant votre réservation de stand.

Ce dossier contiendra toutes les informations concernant les conditions générales, les règles de sécurité, tous les renseignements concernant les horaires de montage et démontage des stands, les lieux de livraison, les coordonnées des prestataires officiels du congrès et tous les bons de commande nécessaires.

Tous les renseignements d'ordre technique doivent être demandés à l'installateur et les bons de commande dont il aura la charge doivent lui être adressés directement au plus tard 45 jours avant la date du congrès.